

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024.07.117.B

Attribution des aides sport 2024 inférieures à 23 000 €

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2024

Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, Dominique PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_117B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Rapporteur : Monsieur DEZIER

ATTRIBUTION DES AIDES SPORT 2024 INFÉRIEURES A 23 000 €

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 3 : soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes.
- ODD 4 : politique enfance jeunesse
- ODD 5 : politique d'égalité

Par délibération n°102 du 15 mars 2018 modifiée par délibération n°232 du 13 décembre 2023, le conseil communautaire a décidé la généralisation des compétences facultatives des anciennes communautés en matière de sports à tout le territoire de GrandAngoulême dans le cadre d'une compétence unique.

Par délibération n°103 du 15 mars 2018 modifiée par délibération n°91 du 19 mai 2022, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées afin de permettre l'instruction des demandes d'aides émanant des associations sportives.

Le champ d'application de la compétence facultative *sport* comprend deux axes :

1. Soutien et développement des activités et manifestations sportives ;
2. Accompagnement et soutien aux clubs et structures sportives professionnelles et/ou de haut niveau, qui participent directement au rayonnement et au renforcement de l'attractivité du territoire.

Chaque année, une projection est réalisée lors des orientations budgétaires. Le budget alloué à ce dispositif pour 2024 est de 250 000 €.

Habituellement le groupe de travail sport étudie :

- le soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire lors du 1^{er} trimestre,
- le soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire au 2^{ème} trimestre,
- Une dernière étude de demandes exceptionnelles liées à des manifestations et/ou à des résultats sportifs de dernières minutes se fait en fin d'exercice budgétaire.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne peuvent donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_117B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Concernant le « soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire », il est proposé de retenir les quatre manifestations précisées dans le tableau annexe pour un montant global de 39 800 €. En contrepartie du soutien financier, les différentes associations s'engagent à promouvoir le soutien de GrandAngoulême lors de la manifestation selon les possibilités de l'organisation (annonces micro, chaussettes Vauban, logo GrandAngoulême sur supports de communication, site internet, réseaux sociaux...).

Le concours de GrandAngoulême est attribué pour la saison 2024/2025. Il n'a aucun caractère de reconduction obligatoire.

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER aux associations suivantes,

- un montant total de subventions de 39 800 € pour les manifestations sportives décrites en annexe soit :
 - Team Aflalaye, Choc des Guerriers : 15 000 €
 - Ruelle Gym, Eurogym : 1 000 €
 - Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême - Compétition interzone M13 épée et fleuret individuel et équipe hommes/dames : 800 €
 - UCPA GrandAngoulême, Grands Prix : 23 000 €

- un montant de subvention de 3 000 € pour le soutien aux sportifs de haut niveau :
 - Les Archers de la Touvre : Julie CHUPIN : 1 000 € et 2 000 € de bonus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

D'IMPUTER la dépense sur le budget général – chapitre 65 – fonction 30 2 et fonction 326.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240711-2024_07_117B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Affichage : 17/07/2024

Soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire: 5 demandes

Association	Projet et date	Informations	Soutien antérieur et montant	Montant sollicité en 2024	Montant proposé
Team Aflalaye	Le 7 ^{ème} « Choc des Guerriers » le 7 décembre 2024 à l'Espace Carat 3 500 spectateurs payants 5 nations présentes	Le choc des guerriers est un évènement international de multiboxes. Il permet de promouvoir et de faire découvrir le haut niveau, il a pour objectif de développer les axes de travail de la team Aflalaye boxing, à savoir, les athlètes locaux, le haut niveau, la boxe et les femmes ainsi que le handiboxe. Nouvelle configuration de Carat : surcoût Budget prévisionnel à 130 000 €	8 000 € (Location Espace Carat en 2019) 15 000 € en 2022 10 000 € en 2023	GrandAngoulême : 15 000 €	15 000 €
Ruelle Gym	Participation à l'EUROGYM du 14 au 18 juillet 2024 en Norvège	5 000 gymnastes européens de 12 à 18 ans. Seul club du département à participer à l'évènement. Budget prévisionnel 30 000 €	1 ^{ère} demande	GrandAngoulême : 1 500 € Commune de Ruelle : 1 000 €	1 000 €

Soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire: 5 demandes (suite)

Association	Projet et date	Informations	Historique	Demande	Montant proposé
Cercle d'Escrime Salle Taillefer Angoulême	Compétition interzone M13 épée et fleuret individuel et équipe hommes/dames 22 et 23 juin à Ma Campagne		-	800 €	800 €
UCPA SPORT LOISIRS	Grands Prix : 28 au 30 juin et 11 au 13 octobre		15 000 € en 2023	25 000 €	23 000 €

Soutien aux sportifs de haut niveau : 1 demande

Association	Niveau de pratique et montant maximum d'aide	Nom de l'athlète	Soutien antérieur et montant	Montant sollicité	Montant proposé
Les Archers de la Touvre	I sportive sénior 1 000 €	Julie CHUPIN	1 000 € + Bonus 2 000 € (JO)	Aucun (Forfait)	3 000 €